

ces machines à un coût qui ne dépasse pas le coût de production et le prix de vente dans l'état de Washington, sans tirer aucun avantage du tarif.

J'ai ici un état comparatif de prix, publié par la British Columbia Loggers' Association. Le voici:

	Prix de Seattle	Prix de Vancouver
Locomotive de chantier à deux vitesses, 14 x 14.. . . . .	\$10,000	\$13,692
Simplex 12 x 17.. . . . .	10,400	14,233
Duplex 9 x 10.. . . . .	5,925	8,104
Locomotive de 50 tonnes.. . . . .	18,833	25,688
Locomotive de 60 tonnes.. . . . .	21,277	29,702
Locomotive de 70 tonnes.. . . . .	24,000	33,533
Mouffle 30 x 5 pour le levage des billes.. . . . .	261	373
Mouffle 35 x 5 pour le levage des billes.. . . . .	319	457
Mouffle de chargement 14 x 2½	91	132
Mouffle de chargement 18 x 2.	128	184

M. LADNER: Est-ce que ces prix ne sont pas ceux de l'Etat de Washington au lieu du Canada?

M. BANCROFT: Il y a d'un côté les prix de Seattle et, de l'autre, les prix de Vancouver. Il faut ajouter les frais de transport par eau, sur la distance d'environ 70 à 90 milles qui sépare les deux villes.

L'honorable député de Kingston (M. Ross), au cours de ses remarques l'autre jour, a parlé des ouvriers esclaves des états du sud, ajoutant que là où le tarif douanier est bas, les ouvriers gagnent peu. Monsieur l'Orateur, l'esclavage ne veut pas dire une main-d'œuvre à bon marché. C'est au contraire une main-d'œuvre qui coûte cher, à cause de son inefficacité. En général, les ouvriers bien payés sont ceux qui travaillent bien, et la cherté de la main-d'œuvre ne se calcule pas d'après le chiffre du salaire. Il est possible qu'en temps normal les salaires soient moins élevés dans les pays à tarif bas que dans d'autres pays à tarif très protecteur, mais leur pouvoir d'achat est bien plus grand et les ouvriers, à cause de cela, se trouvent mieux. Ce qui rend la concurrence des pays à bas tarif si formidable, c'est qu'on peut y vivre comme il faut à bon marché.

Je profiterai de l'occasion pour signaler les remarques de l'honorable député de Kingston (M. Ross) au sujet de la définition du parti politique que nous avait donnée l'honorable député de Brome (M. McMaster). C'était une excellente définition et les commentaires de l'honorable député de Kingston me rappellent les paroles de Washington Irving à ce sujet, lesquelles s'appliquent particulièrement bien au parti de mon honorable collègue. Irving disait sagement ceci:

« Ici je signalerai l'avantage qu'ont les distinctions de partis du fait qu'elles épargnent au public en général la peine de penser. Hésiode divise la société en trois

[M. Bancroft.]

catégories: ceux qui pensent par eux-mêmes, ceux qui pensent comme les autres, et ceux qui ne pensent pas du tout. La deuxième catégorie comprend la majorité de la société, car la plupart de gens ont besoin d'un programme et d'un chef de file. De là l'origine du parti, qui signifie un groupe de nombreux individus dont quelques-uns pensent et les autres parlent. Les premiers prennent le commandement et font marcher les autres, leur prescrivant ce qu'ils doivent dire, ce qu'ils doivent approuver, combattre ou appuyer, mais, avant tout, qui ils doivent haïr, car il n'y a pas de vrai partisan qui ne soit haineux.

M. WHITE: Mon honorable collègue appartient-il à un parti quelconque?

M. BANCROFT: C'est la révolte contre cet esprit de parti qui explique la présence aujourd'hui dans cette enceinte du groupe considérable auquel j'ai l'honneur d'appartenir. Les deux anciens partis me permettront de leur conseiller de s'en tenir à la définition de l'honorable député de Brome, s'ils ne veulent pas être complètement ignorés à notre époque d'indépendance et de progrès moral.

Pour terminer, je dirai, monsieur l'Orateur,...

M. LADNER: L'honorable député veut-il me dire si les chiffres qu'il a cités s'appliquent aux locomotives de chantier ou de chargement?

M. BANCROFT: Aux locomotives de chantier. J'ai cité les prix de la locomotive de chantier à deux vitesses, de même que de la simplex et de la duplex.

M. LADNER: On devrait renseigner la Chambre sur une question comme celle-ci.

DES VOIX: A l'ordre.

M. LADNER: Je voudrais savoir si l'honorable député possède certains renseignements. Si j'ai bien compris, il a cité les prix de l'état de Washington et de la Colombie-Anglaise.

M. BANCROFT: Seattle et Vancouver.

M. LADNER: Est-il au courant des prix suivants:

Fonderie de Washington, locomotive à tambour, 2 vitesses, 12 x 7-3.. . . . .	\$11,500
Fonderie de Willamette, locomotive à tambour, 2 vitesses, 12 x 14-3.. . . . .	13,250
Usines de Vancouver, locomotive à tambour, transmission simple, 12 x 4-4.. . . . .	10,200

Ces prix sont certifiés par trente sept maisons, membres de l'Association des manufacturiers canadiens.

M. BANCROFT: J'ai vu la liste dont mon honorable collègue vient de donner lecture, mais elle a été contestée par la Logging Association of British Columbia, dont j'ai cité la liste de prix.

M. LADNER: Mon honorable collègue a-t-il les prix comprenant les droits et les frais